

ANNEE 2023 - 2024

MODALITES DE CONTROLE

DES CONNAISSANCES

P2

P 2

Année universitaire 2023 – 2024

Article 7 de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation en sciences médicales « Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres ».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires transversales et intégrées

UE transversales	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Pharmacologie/ Anatomie-pathologique / Biologie cellulaire	4 ECTS	Ecrit 1 heure	S3
Sémiologie générale	3 ECTS	Ecrit 1 heure	S3
Anglais	1 ECTS	Contrôle Continu	S4

UE intégrées	Éléments Constitutifs (EC)	ECTS	Modalités de contrôle 1 ^e session	Période d'évaluation
Système cardiovasculaire	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil respiratoire	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil digestif	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S4
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil locomoteur	Bloc Fondamental (2 EC)	6 ECTS	Ecrit : 1 heure 15	S4
	Bloc Clinique (1 EC)			
Nutrition	Bloc Fondamental (1 EC)	5 ECTS	Ecrit : 1 heure	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Tissu Sanguin Immunologie	EC Hématologie EC Immunologie	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S4

Compétences en socle au numérique en santé :

*PIX (compétences numériques)

Une certification à 300 PIX doit être validé durant le DFGSM2 ou le DFGSM3. La formation n'a lieu qu'en DFGSM2. Dans tous les cas ce niveau devra être validé avant la fin de DFGSM3 pour passer en DFGSM1. Le certificat est valide 3 ans.

Pour valider PIX, il faut atteindre 300 Pix et avoir au minimum le niveau 1 à 12 des 13 compétences suivantes :

1. Mener une recherche et une veille d'information
2. Gérer des données
3. Traiter des données
4. Interagir
5. Partager et publier
6. Collaborer
7. S'insérer dans le monde numérique
8. Développer des documents textuels
9. Développer des documents multimédias
10. Adapter les documents à leur finalité
11. Sécuriser l'environnement numérique
12. Protéger les données personnelles et la vie privée
13. Protéger la santé, le bien-être et l'environnement

*Communication en santé (1 ECTS – 2^e semestre)

Epreuve sous forme de contrôle continu

La validation de cette UE peut s'effectuer pendant l'année P2 ou pendant l'année P3 mais est obligatoire pour le passage en M1.

Les UE intégrées sont constituées d'un bloc fondamental et d'un bloc clinique. Le bloc fondamental est constitué d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC). Pour valider une UE intégrée, l'étudiant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au bloc fondamental sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ce bloc et obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au bloc clinique.

Chacun des éléments constitutifs a la même valeur équivalent à un coefficient 1.

Une note inférieure à 7/20 à un élément constitutif du bloc fondamental est éliminatoire.

L'UE TSI se valide avec une note supérieure à 10 à chacun des éléments constitutifs (Hématologie et Immunologie).

En 2^e session, chaque EC du bloc fondamental sera sanctionné par une épreuve écrite de 15 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes, excepté pour l'UE Tissu Sanguin Immunologie pour laquelle chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 45 minutes et pour l'UE Nutrition pour laquelle chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 30 minutes.

2. Unités d'enseignement obligatoires libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir une UE libre, équivalant à 6 ECTS. Pour l'année universitaire 2023-2024 sont proposées :

UE libres	Mode de validation	Mode d'admission
Biologie moléculaire de la cellule (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la Recherche en Pédagogie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Génomique structurale et fonctionnelle (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Neurocinétique des molécules exogènes (médicaments) et endogènes (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Parcours ERCE Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sous avis décisionnel du responsable
Parcours IPS Intervention en Promotion de la Santé (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sous avis décisionnel du responsable
Soins palliatifs	Ecrit	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la pratique médicale	Ecrit	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Militaire	Ecrit	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Sapeur- Pompier	Ecrit	Sous avis décisionnel du responsable d'UE

Les UE libres masterisantes suivent les règles spécifiques du Master correspondant.

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université.

Les 0,2 point de bonus généré par les UE libres gérées par le Service de la Formation et de la Réglementation des Etudes de l'Université Franche-Comté ne peuvent être additionnés aux notes obtenues à l'issue de chaque période d'examen. Seuls les ECTS peuvent être considérés comme des ECTS bonus.

3. UE Stage clinique

UE de stages cliniques	ECTS	Modalités de contrôle
UE Stage S3, inclus le séminaire de sémiologie (présence obligatoire)	4 ECTS	Assiduité
UE Stage S4	2 ECTS	Assiduité

4. Modalités de passation des examens

Les épreuves des UEs transversales, intégrées et libres se déroulent en présentiel. Elles pourront avoir lieu à distance via une connexion internet en fonction de la crise sanitaire.

5. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels (*Article 11 de l'Arrêté du 22 Mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales*).
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE transversales doit obligatoirement la ou les repasser en deuxième session.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE intégrées doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs des blocs pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.
- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une ou plusieurs notes éliminatoires (<7/20) aux éléments constitutifs doit obligatoirement repasser en deuxième session ces éléments constitutifs.
- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une note inférieure à la moyenne (<10/20) à un des deux blocs qui la constitue doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs de ce bloc pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S3 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider. La période du stage S3 de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S4 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider. La période du stage S4 de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé le stage d'initiation aux soins infirmiers doit obligatoirement refaire un stage de deux semaines et le valider. La période du stage de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé les UE libres non mastérisantes doit obligatoirement les valider en deuxième session. L'examen de deuxième session a lieu sous forme d'écrit ou d'oral.

6. Conditions d'admission en P3

Pour être admis en P3, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE transversales.
- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE intégrées, sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ces UE.
- ✓ Valider le stage clinique S3
- ✓ Valider le stage clinique S4
- ✓ Valider l'UE libre
- ✓ Valider le stage d'initiation aux soins infirmiers

7. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou qui a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20) en deuxième session sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées ou dans lesquelles il a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20). Il garde le bénéfice des UE validées.

8. Doublants en 2023-2024

Les doublants de l'année universitaire 2023-2024 peuvent, s'ils le souhaitent, anticiper des UE de P3, à condition d'avoir validé au moins 25 ECTS lors de leur dernière année universitaire P2. Si cette condition est remplie, l'anticipation est possible et obéit aux règles suivantes :

- Signature d'un contrat pédagogique spécifique personnalisé
- Respect de la cohérence pédagogique des deux années concernées
- La somme des ECTS à valider dans l'année P2 et des ECTS anticipés dans l'année P3 ne peut excéder 30 ECTS
- L'anticipation des UE libres ne concerne que les UE libre mastérisantes sous réserve de la cohérence pédagogique et de l'accord du responsable d'UE.

9. VAC chez le Prat

La possibilité d'effectuer un ou plusieurs stages d'observation chez les médecins libéraux (généralistes ou spécialistes) est offerte aux étudiants en médecine de P2, par l'intermédiaire de l'URPS Médecine Libéral en Bourgogne Franche-Comté. Ces stages non rémunérés ne peuvent être effectués qu'après signature d'une convention par le Directeur de l'UFR Santé. Ces stages ne donnent lieu à aucun ECTS, ni à aucune validation d'UE.

10. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE.

Le jury se réunit après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

11. Communication des résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les notes et résultats individuels sont consultables par l'étudiant concerné uniquement sur l'Espace Numérique de Travail de chaque établissement.

ANNEE 2023 – 2024 MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

P3

P 3

Année universitaire 2023 – 2024

Article 7 de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation en sciences médicales
 « Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres ».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires transversales et intégrées

UE transversales	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Psychosociologie du soin et Psychiatrie	4 ECTS	Ecrit 1 heure	S 5
Santé Publique	1 ECTS	Ecrit 1 heure	S 6
Préparation à la LCA	1 ECTS	Ecrit 1 heure 30	S 6

UE intégrées	Éléments Constitutifs (EC)	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Système Nerveux	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Génétique médicale	Bloc Fondamental (1 EC)	5 ECTS	Ecrit : 1 heure	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Revêtement cutané	Bloc Fondamental (1 EC)	4 ECTS	Ecrit : 1 heure	S 6
	Bloc Clinique (1 EC)			
Hormono-reproduction	EC Physiologie - Histologie	6 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 6
	EC Gynécologie/PMA			
	EC Clinique Endocrinologie			
Rein, voies urinaires, appareil génital masculin	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Agents infectieux, hygiène, aspects généraux	Bloc Fondamental (1 EC)	6 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 6
	Bloc Clinique (1 EC)			
Service Sanitaire	Acquisition de connaissances méthodologiques Préparation et réalisation de l'action de prévention	7 ECTS	Ecrit Validation de l'action	S 5 + S 6

Les UE intégrées sont constituées d'un bloc fondamental et d'un bloc clinique. Le bloc fondamental est constitué d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC). Pour valider une UE intégrée, l'étudiant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au bloc fondamental sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ce bloc et obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au bloc clinique. Exception est faite pour l'UE Hormono-Reproduction pour laquelle il faut obtenir la moyenne à chacun des trois EC.

Chacun des éléments constitutifs a la même valeur équivalent à un coefficient 1.

Une note inférieure à 7/20 à un élément constitutif du bloc fondamental est éliminatoire.

En 2^e session, pour les UE Système Nerveux et Rein Voies Urinaires Appareil Génital Masculin, chaque EC du bloc fondamental sera sanctionné par une épreuve écrite de 15 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes.

En 2^e session, pour les Génétique médicale et Revêtement Cutané, chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 30 minutes.

En 2^e session, pour l'UE Agents Infectieux, chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 45 minutes.

En 2^e session, pour l'UE Hormono-Reproduction, chaque EC du Bloc Fondamental sera sanctionné par une épreuve de 22 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes.

2. Unités d'enseignement obligatoires libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir une UE libre, équivalent à 6 ECTS. Pour l'année universitaire 2023-2024 sont proposées :

UE libres	Mode de validation	Mode d'admission
Signalisation Cellulaire et Carcinogenèse (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Anatomie Imagerie et Morphogenèse du système nerveux (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Anatomie Imagerie et Morphogenèse de l'appareil locomoteur et du système cardio-vasculaire (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Immunologie et immunopathologie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Pharmacologie et Toxicologie Médicale – Pharmacovigilance (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Physiologie et physiopathologie cardiovasculaire (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Génétique médicale (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Physiopathologie des Maladies Transmissibles (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Neurocinétique des molécules exogènes (médicaments) et endogènes (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Inflammation et maladies inflammatoires (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la Recherche en Pédagogie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Stage d'Initiation à la Recherche (SIR)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Génomique structurale et fonctionnelle (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Parcours ERCE Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sous avis décisionnel du responsable
Parcours IPS Intervention en Promotion de la Santé (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sous avis décisionnel du responsable
Chimères et autres fantasmes – Initiation à la greffe d'organes et de tissus	Ecrit	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Militaire	Ecrit	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Sapeur-Pompier	Ecrit	Sous avis décisionnel du responsable d'UE
Anglais TOEIC	Ecrit	Sous avis décisionnel de l'ETS TOEIC

Les UE libres mastérisantes suivent les règles spécifiques du Master correspondant.

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université.

Les 0,2 point de bonus généré par les UE libres gérées par le Service de la Formation et de la Réglementation des Etudes de l'UFC ne peuvent être additionnés aux notes obtenues à l'issue de chaque période d'examen. Seuls les ECTS peuvent être considérés comme des ECTS bonus.

3. UE Stage clinique

UE de stages cliniques	ECTS	Modalités de contrôle
UE Stage S5	6 ECTS	Evaluation Orale

4. Modalités de passation des examens

Les épreuves des UEs transversales, intégrées et libres pourront avoir lieu à distance via une connexion internet en fonction de la crise sanitaire.

5. UE Service Sanitaire

Le SSES en Franche-Comté implique l'ensemble des étudiants des filières santé : 2^e année soins infirmiers, 3^e année médecine, 4^e année kinésithérapie, 4^e année maïeutique et 5^e année de pharmacie. Il se déroule en 2 temps :

- Temps 1 – 1 ECTS :
 - o Formation théorique des étudiants à la prévention et à la préparation de l'action
 - Période : septembre 2023
 - o Séminaire – Repères pratiques pour les actions du SSES
 - 6 octobre 2023
- Temps 2 – 6 ECTS :
 - o Préparation, réalisation, évaluation de l'action de prévention ;
 - Période : octobre 2023 – mars 2024

La validation du SSES comprend :

- Temps 1 :
 - o Session 1 : présence OBLIGATOIRE au séminaire
 - En cas d'absence : appropriation des supports de présentation du séminaire (audio, pdf) avant la 1^e session de regroupement ;
 - o Session de rattrapage :
 - Oral sous la forme de questions (tirage au sort, temps de préparation = 10 minutes + temps de restitution = 10 minutes) ;
 - À programmer au printemps à une date commune à toutes les filières en santé concernées (dans la mesure du possible)
- Temps 2 :
 - o Session 1 :
 - La présence et la participation aux sessions de regroupement N°1, 2, 3, prérequis pour la réalisation de l'action de prévention primaire ou de promotion de la santé en mars 2024 ;
 - La réalisation de l'action de prévention primaire ou de promotion de la santé, prérequis pour la présence et la participation à la session de regroupement N°4 ;
 - La présence et la participation à la session de regroupement N°4 ;
 - La participation aux différentes évaluations proposées ;
 - L'assiduité et l'implication de l'étudiant ;

- L'évaluation réalisée par le binôme de tuteurs de groupe et le référent de proximité ;
- Session de rattrapage :
 - Selon, réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ou oral sous la forme d'un retour d'expérience et analyse critique de la démarche projet (15 minutes de présentation, 15 minutes de discussion avec les membres du jury pluriprofessionnel) ;
 - À programmer en juin 2024.

Un jury « SSES » constitué des référents pédagogiques se réunira au décours des temps 1 et 2 pour délibérer.

La validation de l'UE *Service Sanitaire est obligatoire pour le passage en M1.*

6. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels (*Article 11 de l'Arrêté du 22 Mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales*).
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne ($< 10/20$) à une ou plusieurs UE transversales doit obligatoirement la ou les repasser en deuxième session.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne ($< 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs des blocs pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.
- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une ou plusieurs notes éliminatoires ($< 7/20$) aux éléments constitutifs doit obligatoirement repasser en deuxième session ces éléments constitutifs.
- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une note inférieure à la moyenne ($< 10/20$) à un des deux blocs qui la constitue doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs de ce bloc pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S5 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider. La période du stage S5 de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé les UE libres non mastérisantes doit obligatoirement les valider en deuxième session. L'examen de deuxième session a lieu sous forme d'écrit ou d'oral.

7. Conditions d'admission en M1

Pour être admis en M1, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE transversales.
- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE intégrées, sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ces UE, excepté pour l'UE Hormono-Reproduction pour laquelle il faut obtenir la moyenne à chacun des trois EC.
- ✓ Valider le stage clinique S5
- ✓ Valider l'UE Service Sanitaire
- ✓ Valider l'UE libre
- ✓ Valider le PIX

8. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou qui a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20) en deuxième session sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées ou dans lesquelles il a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20). Il garde le bénéfice des UE validées.

Aucune anticipation des UE de M1 n'est autorisée.

9. VAC chez le Prat

La possibilité d'effectuer un ou plusieurs stages d'observation chez les médecins libéraux (généralistes ou spécialistes) est offerte aux étudiants en médecine de P3, par l'intermédiaire de l'URPS Médecine Libéral en Bourgogne Franche-Comté. Ces stages non rémunérés ne peuvent être effectués qu'après signature d'une convention par le Directeur de l'UFR Santé. Ces stages ne donnent lieu à aucun ECTS, ni à aucune validation d'UE.

10. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE.

Le jury se réunit après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

11. Communication des résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les notes et résultats individuels sont consultables par l'étudiant concerné uniquement sur l'Espace Numérique de Travail de chaque établissement.

ANNEE 2023 – 2024

**MODALITES DE CONTROLE
DES CONNAISSANCES**

M1

Article 7 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales «La formation comprend les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires

UE	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
UE3 : Psychiatrie, Pédopsychiatrie	5 ECTS	Ecrit	Semestre 1
UE4 : Perception, Système nerveux, Revêtement cutané	6 ECTS	Ecrit	Semestre 1
UE5a : Handicap, Vieillesse, Dépendance	3 ECTS	Ecrit	Semestre 2
UE5b : Douleur, Soins palliatifs, Accompagnement	3 ECTS	Ecrit	Semestre 2
UE8a : Circulation, Métabolismes, Pneumologie	7 ECTS	Ecrit	Semestre 2
UE8b : Hépat. Gastro-entérologie, chirurgie digestive, néphrologie, urologie	7 ECTS	Ecrit	Semestre 2
UE12 : Formation générale à la recherche (LCA)	2 ECTS	Ecrit	Semestre 2
UE Préparation à l'EDN	2 ECTS	Contrôle continu	Semestre 1 + 2

2. Première session

L'étudiant doit obtenir la moyenne (10/20) à toutes les UE obligatoires et doit obtenir au moins 14/20 aux questions de rang A.

3. UE Stage

4 périodes de stage à temps plein

Chaque stage est validé et évalué indépendamment (stage 1, 2 et 3 : présence obligatoire 4 semaines sur 6, stage 4, présence obligatoire les 5 semaines).

8 ECTS sont attribués si tous les stages sont validés.

25 gardes au moins devant être validées durant les 3 années d'externat : en prévoir environ 10 en M1

En cas de stage invalidé :

- **Avertissement :**

- Si le tuteur du stage estime au moment de l'évaluation du stage, que l'externe n'a pas atteint ses objectifs pédagogiques ou a rencontré des difficultés relationnelles, le tuteur peut alors **invalider de façon provisoire le stage**
- L'étudiant est alors reçu par le responsable des stages et gardes et/ou par le responsable du 2^{ème} cycle
- Il est donné à l'étudiant la possibilité de valider le stage invalidé à l'issue de l'année universitaire lors de la période de révisions de juin

- **Redoublement :** absences injustifiées, non-respect de la réglementation du CHRU, problèmes disciplinaires

- **Arrêt maladie :** si l'arrêt maladie est supérieur à trois semaines, le stage est invalidé et rattrapé dans les conditions ci-dessus indiquées

4. Unités d'enseignement libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir **une** UE libre, équivalent à 3 ou 6 ECTS.

Pour l'année universitaire 2023-2024 sont proposées :

UE libres validant l'année M1 du DFASM	Nbre ECTS	Période d'enseignement	Modalités de contrôle Période d'évaluation
Anatomie pour l'ECNi Dr LEPAGE	3	Semestre 2	Épreuve écrite terminale
Anglais – Vanessa MARTIN	6	Semestre 1 + 2	Épreuve écrite
Simulation relationnelle – Jeux de rôle Dr MANSI	3	Semestre 1 + 2	Contrôle continu
Chimères et autres fantasmes : initiation à la greffe d'organes et de tissus – Dr DAGUINDAU - Pr DUCLOUX	6	Semestre 1 + 2	Épreuve écrite terminale
Éducation thérapeutique Dr BOROT	6	Semestre 1 + 2	Présence obligatoire aux cours + stage + rédaction carnet de route

Raisonnement clinique et prise de décision Dr FERREIRA	6	Semestre 1	Épreuve orale terminale
Reconstruction des membres : de l'orthopédie à la chirurgie plastique - Pr OBERT	3	Semestre 2	Épreuve écrite terminale
Prévention individuelle et collective en soins primaires et éducation pour la santé - Pr PERROT	6	Semestre 1	25 % projet rédigé 50 % rapport 25 % évaluation finale
Stratégie des examens complémentaires Pr DECONINCK	6	Semestre 1	Épreuve écrite terminale

UE libre au titre du M1 SANTÉ ou SP soumises au MCC du Master correspondant

UE libres validant l'année M1 du DFASM et parcours master ciblé	Nbre ECTS	Période d'enseignement	Modalités de contrôle Période d'évaluation
Environnement risques sanitaires et infectieux M1 SANTÉ – Pr GRENOUILLET	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Hématologie – Transfusion M1 SANTÉ – Pr GARNACHE-OTTOU	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Immunothérapie – Immunopathologie M1 SANTÉ – Pr ADOTEVI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Inflammation et maladies inflammatoires M1 SANTÉ – Pr DEMOUGEOT–Pr BERTRAND	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Initiation à la recherche en pédagogie M1 SANTÉ – Pr PRATI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Pharmacologie et Toxicologie médicale M1 SANTÉ – Pr DAVANI et Dr MURET	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Physiopathologie des maladies transmissibles M1 SANTÉ – Pr JEANNOT	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Psychologie et neurobiologie M1 SANTÉ – Pr HAFFEN	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Stage initiation à la recherche M1 SANTÉ – Pr Garnache-Ottou	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé

M1 SP – Pr MAUNY

Éducation pour la santé	6	Semestre 2 - e.learning exclusif	Épreuve écrite : 45 mn Contrôle continu
Environnement santé	6	Semestre 2 - e.learning exclusif	Épreuve écrite : 2h00
Investigation en santé publique : méthodes quantitatives	6	Semestre 1 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Lecture critique et documentaire et communication scientifique	3	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 1h30 Contrôle continu
Planification en promotion de la santé	6	Semestre 2 - e.learning exclusif	Épreuve écrite : 1h30 Contrôle continu
Protocole d'investigation en santé publique	3	Semestre 1 - e.learning exclusif	Contrôle continu
Recherche clinique et épidémiologique	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Stage d'initiation à la recherche	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Contrôle continu (notation du protocole) ou oral
Statistiques approfondies	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Statistiques de base	6	Semestre 1 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00

9 ECTS sont à valider au cours de l'externat.

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université. Les UE libres proposées par d'autres composantes ne peuvent être prises en compte au titre d'une UE libre validant l'année de M1.

5. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats (*Article 16 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales*).
- ✓ L'étudiant doit obtenir la moyenne (10/20) à toutes les UE obligatoires et doit obtenir au moins 14/20 aux questions de rang A.

L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage redouble.

6. Conditions d'admission en M2

Pour être admis en M2, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE obligatoires et doit obtenir au moins 14/20 aux questions de rang A.
- ✓ Valider l'UE Préparation à l'EDN aux cours de l'externat : participation obligatoire aux conférences de révision et note finale supérieure ou égale à 10/20.
- ✓ Valider les stages hospitaliers
- ✓ Valider l'UE libre (note supérieure ou égale à 10/20)
- ✓ Participer obligatoirement à l'UE ECOS (20% de la note est comptabilisé)
- ✓ Valider le parcours au cours de l'externat
- ✓ Valider l'enseignement interdisciplinaire relatif aux soins palliatifs

6bis. Résultats MASTER 1^{ère} année : Santé et Santé Publique (SP)

Après proclamation des résultats le jury est tenu de communiquer les notes.

Les notes et résultats individuels seront consultables sur l'Espace Numérique de Travail (ENT).

7. Formation à la compétence professionnelle

- Présence obligatoire aux 5 séminaires de formation répartis sur les 3 années d'externat (toute absence devra être justifiée si non impossibilité de se présenter aux ECOS facultaires et nationaux).
- Obtenir la note de 10/20 aux ECOS facultaires (20% de la note en M1, 30% de la note en M2 et 50% de la note en M3). Un rattrapage sera réalisé pour les ajournés en M3.

8. Parcours

L'étudiant devra valider ses points parcours au cours de l'externat (maximum 60 points) par une attestation de validation certifiée par la Commission Parcours.

9. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou un ou plusieurs stages sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées. Il garde le bénéfice des UE validées. Il sera dans l'obligation d'effectuer à nouveau 4 périodes de stage (Décret du 24 juin 2014).

Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du DFASM et une **année d'étude ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions** ».

9bis. Doublants ou triplants

Les doublants ou triplants de l'année universitaire écoulée peuvent, s'ils le souhaitent, anticiper des UE de M2, à condition d'avoir validé au moins 27 ECTS lors de l'année universitaire M1. Si cette condition est remplie, l'anticipation est possible et obéit aux règles suivantes :

- Signature d'un contrat pédagogique spécifique personnalisé
- Respect de la cohérence pédagogique des deux années concernées
- La somme des ECTS à valider dans l'année M1 et des ECTS anticipés dans l'année M2 ne peut excéder 40 ECTS

10. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE. Le jury se réunit avant chaque session pour préparer et valider les sujets, et après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

A NOTER : En cas de contraintes sanitaires, les examens seront organisés à distance et selon les mêmes modalités.

ANNEE 2023 – 2024

**MODALITES DE CONTROLE
DES CONNAISSANCES**

M2

Article 7 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales « La formation comprend les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres ».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires

UE	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
UE1 : Santé publique, médecine légale, éthique	4 ECTS	Ecrit	Semestre 2
UE2 : Gynécologie obstétrique, pédiatrie	7 ECTS	Ecrit	Semestre 2
UE6 : Maladies infectieuses, Risques sanitaires, Santé au travail	5 ECTS	Ecrit	Semestre 1
UE7 : Médecine interne, hématologie non cancérologie	5 ECTS	Ecrit	Semestre 1
UE9 : Oncologie, hématologie cancérologie	5 ECTS	Ecrit	Semestre 1
UE10 : Thérapeutique	5 ECTS	Ecrit	Semestre 2
UE11 : Réanimation, orthopédie	3 ECTS	Ecrit	Semestre 1
UE12 : Formation générale à la recherche (LCA)	2 ECTS	Ecrit	Semestre 2
UE Préparation à l'EDN	2 ECTS	Contrôle continu	Semestre 1+2
UE ECOS		Oral	Semestre 2

2. Première session

L'étudiant doit obtenir la moyenne (10/20) à toutes les UE obligatoires et doit obtenir au moins 14/20 aux questions de rang A.

3. UE Stage

3 périodes de stage à temps plein

Chaque stage est validé et évalué indépendamment (stage 1, 2 et 3 : présence obligatoire 4 semaines sur 6, stage 4 présence obligatoire les 5 semaines).

6 ECTS sont attribués si tous les stages sont validés.

25 gardes au moins devant être validées durant les 3 années d'externat : en prévoir environ 10 en M1

En cas de stage invalidé :

- Avertissement :

- Si le tuteur du stage estime au moment de l'évaluation du stage, que l'externe n'a pas atteint ses objectifs pédagogiques ou a rencontré des difficultés relationnelles, le tuteur peut alors **invalidé de façon provisoire le stage**
- L'étudiant est alors reçu par le responsable des stages et gardes et/ou par le responsable du 2^{ème} cycle
- Il est donné à l'étudiant la possibilité de valider le stage invalidé à l'issue de l'année universitaire lors de la période de révisions de juin

- **Redoublement** : absences injustifiées, non-respect de la réglementation du CHRU, problèmes disciplinaires

- **Arrêt maladie** : si l'arrêt maladie est supérieur à trois semaines, le stage est invalidé et rattrapé dans les conditions ci-dessus indiquées

4. Unités d'enseignement libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir **une** UE libre, équivalant à 3 ECTS.

Pour l'année universitaire 2023-2024 sont proposées :

UE libres validant l'année M1 du DFASM	Nbre ECTS	Période d'enseignement	Modalités de contrôle Période d'évaluation
Anatomie pour l'ECNi Dr LEPAGE	3	Semestre 2	Épreuve écrite terminale
Anglais – V MARTIN	6	Semestre 1 + 2	Épreuve écrite
Simulation relationnelle – Jeux de rôle Dr MANSI	3	Semestre 1 + 2	Contrôle continu
Chimères et autres fantasmes : initiation à la greffe d'organes et de tissus Dr DAGUINDAU - Pr DUCLOUX	6	Semestre 1 + 2	Épreuve écrite terminale

Éducation thérapeutique Dr BOROT	6	Semestre 1 + 2	Présence obligatoire aux cours + stage + rédaction carnet de route
Iconographie Pr WENDLING	3	Semestre 1	Épreuve écrite terminale
Raisonnement clinique et prise de décision Dr FERREIRA	6	Semestre 1	Épreuve orale terminale
Reconstruction des membres : de l'orthopédie à la chirurgie plastique Pr OBERT	3	Semestre 2	Épreuve écrite terminale
Prévention individuelle et collective en soins primaires et éducation pour la santé Pr PERROT	6	Semestre 1	25 % projet rédigé 50 % rapport 25 % évaluation finale
Stratégie des examens complémentaires Pr DECONINCK	6	Semestre 1	Épreuve écrite terminale

UE libre au titre du M1 SANTÉ ou SP soumises au MCC du Master correspondant

UE libres validant l'année M1 du DFASM et parcours master ciblé	Nbre ECTS	Période d'enseignement	Modalités de contrôle Période d'évaluation
Environnement risques sanitaires et infectieux M1 SANTÉ – Pr GRENOUILLET	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Hématologie – Transfusion M1 SANTÉ – Pr GARNACHE-OTTOU	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Immunothérapie – Immunopathologie M1 SANTÉ – Pr ADOTEVI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Inflammation et maladies inflammatoires M1 SANTÉ – Pr DEMOUGEOT–Pr BERTRAND	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Initiation à la recherche en pédagogie M1 SANTÉ – Pr PRATI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Pharmacologie et Toxicologie médicale M1 SANTÉ – Pr DAVANI et Dr MURET	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Physiopathologie des maladies transmissibles M1 SANTÉ – Pr JEANNOT	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Psychologie et neurobiologie M1 SANTÉ – Pr HAFFEN	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Stage initiation à la recherche M1 SANTÉ – Pr Garnache-Ottou	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé

M1 SP – Pr MAUNY

Éducation pour la santé	6	Semestre 2- e.learning exclusif	Épreuve écrite : 45 mn Contrôle continu
Environnement santé	6	Semestre 2 - e.learning exclusif	Épreuve écrite : 2h00
Investigation en santé publique : méthodes quantitatives	6	Semestre 1 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Lecture critique et documentaire et communication scientifique	3	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 1h30 Contrôle continu
Planification en promotion de la santé	6	Semestre 2 - e.learning exclusif	Épreuve écrite : 1h30 Contrôle continu
Protocole d'investigation en santé publique	3	Semestre 1 - e.learning exclusif	Contrôle continu
Recherche clinique et épidémiologique	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Stage d'initiation à la recherche	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Contrôle continu (notation du protocole) ou oral
Statistiques approfondies	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Statistiques de base	6	Semestre 1 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00

9 ECTS sont à valider au cours des 3 années de l'externat dont 3 au minimum chaque année.

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université. Les UE libres proposées par d'autres composantes ne peuvent être prises en compte au titre d'une UE libre validant l'année de M2.

5. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats (*Article 16 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales*).
- ✓ L'étudiant doit obtenir la moyenne (10/20) à toutes les UE obligatoires et doit obtenir au moins 14/20 aux questions de rang A.

L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage redouble.

6. Séminaires

Par circulaire ministérielle, des séminaires obligatoires et validant peuvent être organisés durant les enseignements du 2^{ème} cycle des études médicales (M1, M2 et M3).

7. Conditions d'admission en M3

Pour être admis en M3, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE obligatoires et doit obtenir au moins 14/20 aux questions de rang A.
- ✓ Valider l'UE Préparation à l'EDN aux cours de l'externat : participation obligatoire aux conférences de révision et note finale supérieure ou égale à 10/20.
- ✓ Valider les stages hospitaliers
- ✓ Valider l'UE libre (note supérieure ou égale à 10/20)
- ✓ Participer obligatoirement à l'UE ECOS (30% de la note est comptabilisé)
- ✓ Valider le parcours au cours de l'externat
- ✓ Valider les séminaires obligatoires (présence obligatoire) s'il y a lieu

7bis. Résultats MASTER 1^{ère} année : Santé et Santé Publique (SP)

Après proclamation des résultats le jury est tenu de communiquer les notes.

Les notes et résultats individuels seront consultables sur l'Espace Numérique de Travail (ENT).

8. Formation à la compétence professionnelle

- Présence obligatoire aux 5 séminaires de formation répartis sur les 3 années d'externat (toute absence devra être justifiée si non impossibilité de se présenter aux ECOS facultaires et nationaux).

- Obtenir la note de 10/20 aux ECOS facultaires (20% de la note en M1, 30% de la note en M2 et 50% de la note en M3).

Un rattrapage sera réalisé pour les ajournés en M3.

9. Parcours

L'étudiant devra valider ses points parcours au cours de l'externat (maximum 60 points) par une attestation de validation certifiée par la Commission Parcours.

10. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou un ou plusieurs stages sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées. Il garde le bénéfice des UE validées. Il sera dans l'obligation d'effectuer à nouveau 4 périodes de stage (Décret du 24 juin 2014).

Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du DFASM et une **année d'étude ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions** ».

11. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE. Le jury se réunit avant chaque session pour préparer et valider les sujets, et après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

A NOTER : En cas de contraintes sanitaires, les examens seront organisés à distance et selon les mêmes modalités.

ANNEE 2023 – 2024

**MODALITES DE CONTROLE
DES CONNAISSANCES**

M3

Article 7 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales « La formation comprend les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres ».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires

UE	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
UE SHS	4	Contrôle continu	Semestre 1+2

2. UE Stage

4 périodes de stage d'environ 10 semaines à temps plein

Chaque stage est validé et évalué indépendamment (présence obligatoire plus de la moitié du stage).

20 ECTS sont attribués si tous les stages sont validés.

25 gardes au moins devant être validées durant les 3 années d'externat : en prévoir environ 10 en M1

En cas de stage invalidé :

- **Avertissement :**

- Si le tuteur du stage estime au moment de l'évaluation du stage, que l'externe n'a pas atteint ses objectifs pédagogiques ou a rencontré des difficultés relationnelles, le tuteur peut alors **invalider de façon provisoire le stage**
- L'étudiant est alors reçu par le responsable des stages et gardes et/ou par le responsable du 2^{ème} cycle
- Il est donné à l'étudiant la possibilité de valider le stage invalidé à l'issue de l'année universitaire lors de la période de révisions de juin

- **Redoublement :** absences injustifiées, non-respect de la règlementation du CHRU, problèmes disciplinaires

- **Arrêt maladie :** si l'arrêt maladie est supérieur à trois semaines, le stage est invalidé et rattrapé dans les conditions ci-dessus indiquées

3. Unités d'enseignement libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir **une** UE libre, équivalant à 3 ou 6 ECTS.

Pour l'année universitaire 2023-2024 sont proposées :

UE libres validant l'année M1 du DFASM	Nbre ECTS	Période d'enseignement	Modalités de contrôle Période d'évaluation
Anatomie pour l'ECNi Dr LEPAGE	3	Semestre 2	Épreuve écrite terminale
Anglais V MARTIN	6	Semestre 1 + 2	Épreuve écrite
Simulation relationnelle – Jeux de rôle – Dr MANSI	3	Semestre 1 + 2	Contrôle continu
Chimères et autres fantasmes : initiation à la greffe d'organes et de tissus Dr DAGUINDAU - Pr DUCLOUX	6	Semestre 1 + 2	Épreuve écrite terminale
Éducation thérapeutique Dr BOROT	6	Semestre 1 + 2	Présence obligatoire aux cours + stage + rédaction carnet de route
Iconographie Pr WENDLING	3	Semestre 1	Épreuve écrite terminale
Raisonnement clinique et prise de décision Dr FERREIRA	6	Semestre 1	Épreuve orale terminale
Reconstruction des membres : de l'orthopédie à la chirurgie plastique Pr OBERT	3	Semestre 2	Épreuve écrite terminale
Prévention individuelle et collective en soins primaires et éducation pour la santé – Pr PERROT	6	Semestre 1	25 % projet rédigé 50 % rapport 25 % évaluation finale
Stratégie des examens complémentaires Pr DECONINCK	6	Semestre 1	Épreuve écrite terminale

UE libre au titre du M1 SANTÉ ou SP soumises au MCC du Master correspondant

UE libres validant l'année M1 du DFASM et parcours master ciblé	Nbre ECTS	Période d'enseignement	Modalités de contrôle Période d'évaluation
Environnement risques sanitaires et infectieux M1 SANTÉ – Pr GRENOUILLET	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Hématologie – Transfusion M1 SANTÉ – Pr GARNACHE-OTTOU	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Immunothérapie – Immunopathologie M1 SANTÉ – Pr ADOTEVI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Inflammation et maladies inflammatoires M1 SANTÉ – Pr DEMOUGEOT–Pr BERTRAND	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Initiation à la recherche en pédagogie M1 SANTÉ – Pr PRATI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Pharmacologie et Toxicologie médicale M1 SANTÉ – Pr DAVANI et Dr MURET	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Physiopathologie des maladies transmissibles M1 SANTÉ – Pr JEANNOT	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Psychologie et neurobiologie M1 SANTÉ – Pr HAFFEN	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Stage initiation à la recherche M1 SANTÉ – Pr Garnache-Ottou	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
MASTER SP – Mr MAUNY			
Éducation pour la santé M1 SPE –	6	Semestre 2 e.learning exclusif	Épreuve écrite : 45 mn Contrôle continu
Environnement santé M1 SPE –	6	Semestre 2 e.learning exclusif	Épreuve écrite : 2h00
Investigation en santé publique : méthodes quantitatives M1 SPE –	6	Semestre 1 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Lecture critique et documentaire et communication scientifique M1 SPE –	3	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 1h30 Contrôle continu
Planification en promotion de la santé M1 SPE –	6	Semestre 2 e.learning exclusif	Épreuve écrite : 1h30 Contrôle continu
Protocole d'investigation en santé publique M1 SPE –	3	Semestre 1 e.learning exclusif	Contrôle continu
Recherche clinique et épidémiologique M1 SPE –	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Stage d'initiation à la recherche M1 SPE	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Contrôle continu (notation du protocole) ou oral
Statistiques approfondies M1 SPE –	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Statistiques de base M1 SPE –	6	Semestre 1 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université.

Les UE libres proposées par l'UFR ne peuvent être prises en compte au titre d'une UE libre validant l'année de M3.

4. Examens

- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE doit obligatoirement la ou les repasser en deuxième session.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage redouble.

4bis. Résultats MASTER 1^{ère} année : Santé et Santé Publique (SP)

Après proclamation des résultats le jury est tenu de communiquer les notes.

Les notes et résultats individuels seront consultables sur l'Espace Numérique de Travail (ENT).

5. Parcours

L'étudiant devra valider ses points parcours (maximum 60 points) par une attestation de validation certifiée par la Commission Parcours. Ces points seront comptabilisés selon le tableau ci-joint :

Valorisation du Parcours de Formation		
CURCUS MEDECINE		
Eléments de parcours	Points	Pièces justificatives
Validation UE supplémentaire facultative	10 pts (Max 40 pts)	Attestation de validation de l'UE. NB : ne concerne pas les UE libres qui sont incluses dans la validation de l'année universitaire
CURCUS HORS MEDECINE		
Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1 et 2 de l'article R631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	10 pts/60 ECTS	Attestation de validation des ECTS
Validation d'un master 1	40 pts	Diplôme
Validation d'un master 2	60 pts	Diplôme
Validation d'une thèse d'université	60 pts	Diplôme
Publication d'un article dans une revue à comité de lecture	10 pts	Référence de l'article publié
ENGAGEMENT		
Validation d'une UE d'engagement associatif (fonctions associatives, électives, projets spécifiques...)	40 pts	Attestation de validation de l'UE. <u>Critères de validation</u> <u>"fonctions associatives"</u> : - Être membre d'une association labellisée par l'UFC : inscription sur le PV de l'assemblée générale du changement de bureau + convention label signée - Attestation du responsable de l'association objectivant un investissement d'au moins 90 h dans l'association - Entretien annuel avec un enseignant référent pour échanger sur l'investissement associatif de l'étudiant - Participer à une formation théorique sur le monde associatif organisée par l'UFC <u>Critères de validation</u> <u>"fonctions électives"</u> : - Être inscrit au PV de résultat d'une élection universitaire (UFR, UFC, CROUS) ou civile

Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats, recherche en pédagogie...)	40 pts	Attestation de validation de l'UE. <u>Critères de validation</u> : - Investissement d'une année au sein du tutorat institutionnel de l'UFR Santé - Engagement de l'étudiant pour une durée au moins égale à 90 h sur l'année - Entretien annuel avec l'enseignant référent du tutorat pour échanger sur l'investissement de l'étudiant
Validation d'une UE d'engagement social : engagement civique, social...	40 pts	Attestation de validation de l'UE. <u>Critères de validation</u> : - Être engagé dans le domaine social - Attestation du responsable de la structure objectivant un investissement d'au moins 90 h dans celle-ci - Entretien annuel avec un enseignant référent pour échanger sur l'investissement de l'étudiant
Participation aux réserves opérationnelles (SSA, MSS)	40 pts	Attestation de validation de la formation.
EXPERIENCE PROFESSIONNELLE		
Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine	10 pts/70 h (Max 30 points)	Attestation de l'employeur. (Fiche de paie non valable)
MOBILITE LINGUISTIQUE		
Stage ERASMUS 12 mois	60 pts	Attestation de validation de stage.
Stage ERASMUS 6 mois	40 pts	
Stage mobilité courte hors subdivision (durée minimale d'1 mois)	15 pts	
Stage mobilité courte internationale (durée minimale d'1 mois)	20 pts	
Niveau de langue B2 (anglais ou autre)	10 pts	Certification. NB : n'est valable que ce qui a été validé à partir du début du cursus universitaire
Niveau de langue C1 (anglais ou autre)	20 pts	
Niveau de langue C2 (anglais ou autre)	30 pts	

6. Formation à la compétence professionnelle

- Présence obligatoire aux 5 séminaires de formation répartis sur les 3 années d'externat (toute absence devra être justifiée si non impossibilité de se présenter aux ECOS facultaires et nationaux).
- Obtenir la note de 10/20 aux ECOS facultaires (20% de la note en M1, 30% de la note en M2 et 50% de la note en M3). Un rattrapage sera réalisé pour les ajournés.

7. Conditions d'admission en 3^{ème} cycle

- ✓ Validation de l'UE obligatoire
- ✓ Validation des UE libres (9 ECTS au cours de l'externat)
- ✓ Validation de tous les stages hospitaliers
- ✓ Validation de 25 gardes minimum
- ✓ Validation des séminaires obligatoires
- ✓ Validation des ECOS facultaires et nationaux

8. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou un ou plusieurs stages sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées. Il garde le bénéfice des UE validées. Il sera dans l'obligation d'effectuer à nouveau 4 périodes de stage (Décret du 24 juin 2014).

Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du DFASM et une **année d'étude ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions** ».

9. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE. Le jury se réunit avant chaque session pour préparer et valider les sujets, et après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

A NOTER : En cas de contraintes sanitaires, les examens seront organisés à distance et selon les mêmes modalités.

FICHE U.E.

Intitulé	UE ENGAGEMENT PEDAGOGIQUE ET ASSOCIATIF (TUTORAT, RECHERCHE EN PEDAGOGIE, FONCTIONS ASSOCIATIVES, ELECTIVES, PROJETS SPECIFIQUES...)	Points Parcours	40 points
		Durée Totale : en fonction de l'engagement	
Responsable Équipe recherche de rattachement	Pr LaurentTatu Pr Marie-France Seronde	Etudiants concernés : DFASM1, DFASM2, DFASM3	
Prérequis	Aucun		
Objectif	Valorisation de l'engagement pédagogique ou associatif pour la validation du parcours de formation		
Contenu, Programme	<p>Parcours « Engagement pédagogique » (40 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Investissement d'une année au sein du tutorat institutionnel de l'UFR Santé ▸ Engagement de l'étudiant pour une durée au moins égale à 90 h sur l'année <p>Parcours « Engagement associatif, fonctions associatives » (40 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Être membre d'une association labellisée par l'UFC (inscription sur le PV de l'assemblée générale du changement de bureau + convention label signée) ▸ Attestation du responsable de l'association objectivant un investissement d'au moins 90 h dans l'association ▸ Participer à une formation théorique sur le monde associatif organisée par l'UFC <p>Parcours « Engagement associatif, fonctions électives » (40 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Être inscrit au PV de résultat d'une élection universitaire (UFR, UFC, CROUS) ou civile 		
Compétences acquises	Pilotage ou gestion de projet Prise d'initiatives, force de proposition Travail en équipe Organisation Communication écrite et orale		
MCC	Attestation de validation de l'UE certifiée par la commission Parcours de l'UFR		
Organisation de l'enseignement :	Au sein de cette UE, les étudiants se positionnent sur l'un des 3 parcours. Ils doivent recueillir et présenter l'ensemble des pièces pour validation auprès de la commission. Les étudiants peuvent demandés à s'engager dans un second parcours ou une autre UE du parcours de formation donnant alors lieu à la validation de 10 points supplémentaires (il n'y a pas de cumul des parcours, ni des UE).		
Principaux enseignants	Pr LaurentTatu Pr Marie-France Seronde Dr Lucie Salomon du Mont Dr Cindy Barnig Dr Frank Verhoeven		

Intitulé	UE ENGAGEMENT SOCIAL (<i>SERVICE CIVIQUE, ENGAGEMENT SOCIAL, HUMANITAIRE, SPORTIF, MUSIQUE, RESERVES OPERATIONNELLES...</i>)	Points Parcours	40 points
		Durée Totale : en fonction de l'engagement	
Responsable Équipe recherche de rattachement	Pr Laurent Tatu Pr Marie-France Seronde	Etudiants concernés : DFASM1, DFASM2, DFASM3	
Prérequis	Aucun		
Objectif	Valorisation de l'engagement social pour la validation du parcours de formation		
Contenu, Programme	<p>Parcours « Engagement social » (40 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Être engagé dans le domaine social ou humanitaire ▸ Attestation du responsable de la structure objectivant un investissement d'au moins 90 h dans celle-ci <p>Parcours « Service civique » (40 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Avoir accompli une mission d'intérêt général dans le cadre d'un contrat de service civique de 6 mois à un an <p>Parcours « Sportif de haut-niveau » (40 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Être reconnu Sportif de haut-niveau par une fédération sportive (inscription sur la liste des sportifs de haut-niveau dans les catégories <i>Espoir, Élite, Senior, Relève et Reconversion</i>) <p>Parcours « Musicien » (40 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Être titulaire du Certificat d'Etudes Musicales (3^{ème} cycle) ou du DEM (Diplôme d'études musicales) <p>Parcours « Réserves opérationnelles » (Sapeur-pompier volontaire, réserves des armées, service de santé des armées, maître-nageur sauveteur, sécurité civile, ...) (40 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Attestation de validation de la formation, contrat d'engagement 		
Compétences acquises	Pilotage ou gestion de projet Prise d'initiatives, force de proposition Travail en équipe Organisation Communication écrite et orale		
MCC	Attestation de validation de l'UE certifiée par la commission Parcours de l'UFR		
Organisation de l'enseignement :	Au sein de cette UE, les étudiants se positionnent sur l'un des parcours. Ils doivent recueillir et présenter l'ensemble des pièces pour validation auprès de la commission. Les étudiants peuvent être demandés à s'engager dans un second parcours ou une autre UE du parcours de formation donnant alors lieu à la validation de 10 points supplémentaires (il n'y a pas de cumul des parcours, ni des UE).		
Principaux enseignants	Pr Laurent Tatu Pr Marie-France Seronde Dr Lucie Salomon du Mont Dr Cindy Barnig Dr Frank Verhoeven		